



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 17 : Programme universel d'audits de sûreté — Méthode de surveillance continue (USAP-CMA)

MISE EN ŒUVRE DE LA MÉTHODE DE SURVEILLANCE CONTINUE DU PROGRAMME UNIVERSEL D'AUDITS DE SÛRETÉ

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'Appendice E de la Résolution A38-15 de l'OACI a demandé au Conseil de rendre compte, à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, de la mise en œuvre globale de la Méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA) de l'OACI.

Le deuxième cycle de l'USAP a été achevé en 2013 et après une période transitoire, la mise en œuvre de l'USAP-CMA a démarré en janvier 2015. L'USAP-CMA intègre des éléments d'une méthode à la fois continue et basée sur les risques, en utilisant des paramètres clés pour déterminer le type, le champ, la priorité et la fréquence des activités d'audit et de suivi. La présente note de travail donne à l'Assemblée un compte rendu de l'avancement de l'exécution de l'USAP-CMA, notamment le niveau moyen de mise en œuvre des éléments cruciaux des systèmes nationaux de supervision de sûreté de l'aviation, et un niveau indicatif de la conformité aux normes de l'Annexe 17 — *Sûreté*. Depuis le lancement de l'USAP-CMA, 38 activités de l'USAP-CMA (dont 37 audits et une mission de validation) au total ont été réalisées.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre note du compte rendu de la mise en œuvre de l'USAP-CMA ;
- b) à demander aux États de maintenir leur appui à l'USAP, en détachant des experts à court et à moyen terme ainsi qu'en participant aux séminaires et aux cours de formation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique C — <i>Sûreté et facilitation</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités mentionnées dans la présente note seront entreprises dans les limites des ressources disponibles dans le budget-programme ordinaire ou à partir de contributions extrabudgétaires.

<i>Références :</i>	Bulletin électronique, <i>Indicateurs de risques de sûreté et préoccupations significatives de sûreté</i> (EB 2010/31) Annexe 9 — <i>Facilitation</i> Annexe 17 — <i>Sûreté</i> Doc 10047, <i>Manuel de supervision de la sûreté de l'aviation — Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sûreté de l'aviation</i> Doc 10022, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 4 octobre 2013)
---------------------	---

1. INTRODUCTION

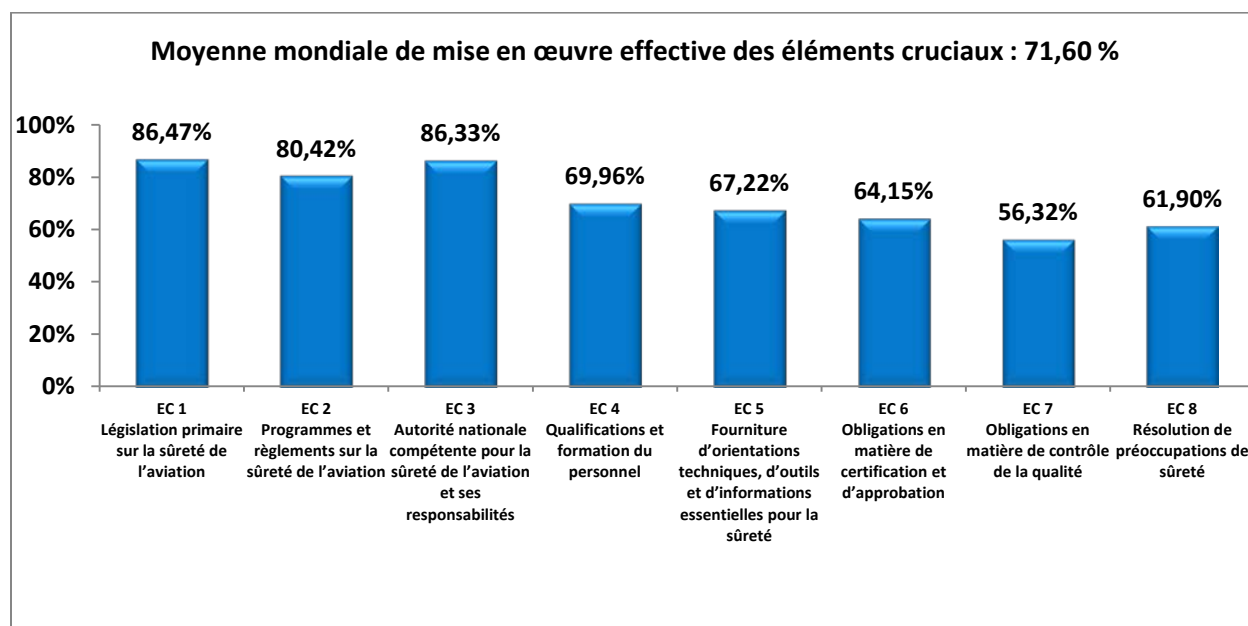
1.1 Le Programme universel d'audits de sûreté (USAP) de l'OACI a été établi en 2002, en application des recommandations de la Conférence ministérielle de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (Montréal, février 2002). Après l'achèvement du premier cycle des audits du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) en 2007, le deuxième cycle a été lancé en janvier 2008 et achevé en 2013. Les audits du deuxième cycle ont mis l'accent, dans toute la mesure du possible, sur les systèmes nationaux de supervision de la sûreté de l'aviation, et couvraient autant les normes de l'Annexe 17 — *Sûreté* que les dispositions pertinentes ayant trait à la sûreté de l'Annexe 9 — *Facilitation*.

1.2 En octobre 2012, le Conseil a officiellement approuvé le concept d'une méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA) ainsi que le plan de transition présenté par le Secrétariat. En avril 2013, à sa 24^e réunion, le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP/24) a appuyé l'évolution vers l'USAP-CMA, qui intègre des éléments à la fois d'une méthode de surveillance continue et d'une approche basée sur les risques. La transition vers l'USAP-CMA a été achevée à la fin de 2014 et la mise en œuvre de la nouvelle méthode a été amorcée en 2015.

2. MISE EN ŒUVRE DE L'USAP-CMA

2.1 Depuis le lancement de l'USAP-CMA, 38 activités de l'USAP-CMA ont été réalisées dans 37 États au 26 mai 2016, dont 27 audits sur site, 10 audits basés sur la documentation et une mission de validation visant à évaluer la résolution de préoccupations significatives de sûreté (SSeC) dans un État membre. Au total, 31 audits de l'USAP-CMA sont actuellement prévus en 2016, dont 26 audits sur site et 5 audits basés sur la documentation.

2.2 Le graphique ci-après illustre les résultats globaux à l'échelle mondiale des audits de l'USAP effectués dans le cadre du deuxième cycle et de l'USAP-CMA, en mesurant la mise en œuvre effective, par les États, des huit éléments cruciaux d'un système national de supervision de la sûreté de l'aviation identifiés dans le Doc 10047, *Manuel de supervision de la sûreté de l'aviation — Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sûreté de l'aviation*. Il convient de noter que si ces informations ont été regroupées dans un seul graphique, les questions de protocole (PQ) sous-jacentes utilisées pour effectuer les audits ont changé considérablement depuis le deuxième cycle. Le pourcentage global à l'échelle mondiale devrait donc être utilisé avec une certaine prudence, en particulier lors de la comparaison des résultats mondiaux aux résultats de l'USAP-CMA des États considérés à titre individuel. Au fur et à mesure qu'un plus grand nombre d'audits de l'USAP-CMA seront réalisés dans toutes les régions, les résultats mondiaux deviendront de plus en plus précis.



2.3 Le graphique ci-dessus montre une moyenne mondiale de mise en œuvre effective de 71,60 % pour l'ensemble des éléments cruciaux. Ces résultats indiquent qu'il y a encore nettement matière à amélioration et que les obligations des États en matière de contrôle de la qualité demeurent l'élément crucial ayant connu la mise en œuvre la moins effective. Parallèlement, la résolution des problèmes de sûreté, les obligations liées à la certification et à l'approbation, la fourniture d'orientations techniques, d'outils et d'informations d'importance capitale pour la sûreté, ainsi que les qualifications et la formation du personnel constituent aussi des sujets de préoccupation.

2.4 Outre les audits de l'USAP-CMA, le Secrétariat organise depuis 2014 des cours de formation d'auditeurs ainsi que des séminaires/ateliers régionaux dans toutes les régions de l'OACI. Le Secrétariat a aussi procédé à une évaluation du système d'inspection de la sûreté de l'aviation (qui couvre les 28 États membres de l'Union européenne et la Suisse) de la Commission européenne et continue de participer aux inspections des aéroports effectuées par la Commission européenne.

2.5 Au 26 mai 2016, 91 des 191 États membres de l'OACI avaient signé le protocole d'accord concernant l'USAP-CMA. Le Secrétariat tient à souligner à nouveau l'importance, pour tous les États, de signer ce protocole dans les meilleurs délais.

2.6 Les principaux outils de l'USAP-CMA, notamment les PQ, le questionnaire sur les activités des États dans le domaine de la sûreté de l'aviation, et les listes de contrôle de la conformité sont affichés sur le site web sécurisé de l'USAP (<http://portal.icao.int>) dans toutes les langues de l'OACI. Les États membres sont encouragés à se servir de ces outils pour effectuer des auto-évaluations et se préparer en vue des activités prévues de l'USAP-CMA.

Préoccupations significatives de sûreté

2.7 Lors de sa 189^e session, le Conseil a approuvé un mécanisme de résolution en temps voulu des SSeC identifiées durant les audits de l'USAP. Le mécanisme relatif aux préoccupations significatives de sûreté est décrit en détail dans le Bulletin électronique EB 2010/31 du 23 août 2010. Le mécanisme est mis en œuvre depuis octobre 2010. Au 26 mai 2016, douze SSeC demeuraient non résolues dans cinq États. Le Secrétariat collabore étroitement avec ces États pour suivre les progrès accomplis en vue de résoudre l'ensemble des préoccupations significatives de sûreté en suspens et fournir de l'assistance à cet égard.

Divulgence des résultats d'audit

2.8 Les représentations graphiques de la mise en œuvre effective en ce qui concerne les États audités dans le cadre de l'USAP-CMA sont disponibles sur le site web sécurisé de l'USAP, ainsi qu'un graphique fournissant une indication de la conformité aux normes de l'Annexe 17 — *Sûreté*. Par ailleurs, le site web donne accès, à tous les États membres, à des informations relatives à l'existence de préoccupations significatives de sûreté.

3. CONCLUSION

3.1 L'USAP de l'OACI est passé avec succès à la Méthode de surveillance continue. L'engagement des États membres dans l'USAP-CMA confirme la détermination des États à mettre en œuvre les normes de l'OACI relatives à la sûreté et à renforcer la sûreté de l'aviation. Les audits de l'USAP continuent à jouer un rôle central dans l'identification des insuffisances, en fournissant des informations utiles pour le ciblage des activités d'assistance et l'élaboration de la politique en matière de sûreté de l'aviation, et en servant ainsi de catalyseurs aux efforts déployés sans cesse par les États membres pour remplir leurs obligations internationales dans le domaine de la sûreté de l'aviation.

3.2 Néanmoins, les résultats des audits du deuxième cycle et des audits de l'USAP-CMA indiquent qu'un certain nombre d'États continuent à éprouver des difficultés à remplir les obligations en matière de sûreté de l'aviation. Un suivi permanent des progrès accomplis par les États à cet égard continuera d'être assuré dans le cadre de l'USAP-CMA.